



<https://cipesa.org/>



[jonction.e-monsite.com](http://jonction.e-monsite.com)

## **The Forum On Internet Freedom in Africa 2020 (FIFAfrica21)**

### **RAPPORT**

#### **DE LA SESSION DU 30 SEPTEMBRE 2021 SUR : REGULATION DES TICs ET LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION, DAKAR, LE 30 SEPTEMBRE 2021**

La Session du 30 septembre 2021 sur : Régulation des TICs et le droit d'accès à l'information, organisée dans le cadre de The Forum On Internet Freedom in Africa 2021 (FIFAfrica21), s'est tenue ce jeudi 30 Septembre 2021 à l'hôtel *Les Résidences Mamoune* à Dakar-Sénégal entre 14h30 et 19h00. Ce thème, disséqué à partir de trois présentations et enrichis à travers d'une part, les interventions de l'auditoire composé de différents acteurs notamment acteurs publics, organisations de la société civile, journalistes, juristes, acteurs privés et d'autre part, de Lucie Muteba, Avocate au Barreau de Kinshasa intervenant depuis Kinshasa, de Leon Koffi , Juriste, activiste des droits de l'homme intervenant depuis Abidjan et d' Alejandra Michel, Chercheuse au CRIDS et Responsable de la cellule Médias (Université de Namur) intervenant depuis la Belgique.

Le panel a été modéré par Mme DIOUF Astou, Juriste Chargée du Département Recherche au sein de JONCTION.

Après la cérémonie protocolaire d'ouverture de la session, **Monsieur Assane Sy**, Cyberjuriste, Consultant, Spécialiste en droit numérique a été invité à donner son point de vue sur le *Droit d'accès à l'information et l'éthique de la communication*. Dans sa communication, il a souligné que l'accès à l'information est un droit consacré par les textes internationaux, régionaux et nationaux : l'article 19 de la Déclaration universelle de 1948 ; l'article 10 de la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption ; l'article 4 de la déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique et l'article 09 la Charte africaine des droits de l'homme et des peuple. Il a parlé également de l'importance de l'éthique de la communication à l'ère du



<https://cipesa.org/>



[jonction.e-monsite.com](http://jonction.e-monsite.com)

numérique. Admettre aussi que l'éthique de la communication repose sur deux piliers fondamentaux: l'authenticité et la transparence.

Au terme de sa réflexion, le panéliste a recommandé que l'éthique de la communication des informations doit respecter un certain nombre de principes: la véracité, les partenaires de communication sont tenus de se fournir des informations complètes et non déformées sur toutes les questions ; la parité, tous les participants à la communication sont égaux, à l'exclusion de la domination de l'un d'eux ; la compréhensibilité, dans l'interaction de la parole, chacun des participants doit fournir des informations pour que son partenaire ne mette pas trop d'efforts dans une perception correcte et l'authenticité.

Quant à **Mme Abibatou Samb**, Avocat au Barreau de Paris, Présidente de l'association *vivre pour faire sourire*, elle a dans son intervention partagé son opinion sur le thème : L'information à l'heure du numérique : Quels sont les défis à relever.

Dans son exposé, elle a souligné que : « Parler des défis à relever dans le domaine de l'information numérique revient à s'interroger sur comment communiquer en restant dans les contours fixés par la loi ». En d'autres termes, comment cette information est-elle abordée par la loi et quels comportements devons-nous attendre des utilisateurs du numérique, des organismes privés et publics qui collectent nos données et de la presse ?

Elle a ajouté que l'objectif à atteindre est de trouver un équilibre entre le droit à la vie privée des personnes et le légitime besoin de certains tiers (entreprises, administrations, presse) de traiter des informations concernant ces mêmes personnes. Elle a terminé son intervention en faisant mention des principes fondamentaux qui protègent la vie privée notamment : le droit à l'information, le droit d'opposition, le droit d'accès, le droit de rectification et de suppression.

**Docteur Thierno Amadou Ndiogou**, Maître de conférences titulaire à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) ; s'est penché sur le thème : Politique de l'Etat face au droit d'accès à l'information. Son intervention s'est articulée autour de deux axes. Au premier axe, il met l'accent sur une politique d'Etat



<https://cipesa.org/>



[jonction.e-monsite.com](http://jonction.e-monsite.com)

ambitieuse du droit d'accès à l'information au Sénégal. Le panéliste soutient que malgré l'éclatement des sources du droit d'accès à l'information, la politique menée par l'Etat du Sénégal vise à garantir à toute personne le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les organes élus et les organismes investis d'une mission de service public. En termes autres, les choix politiques du Sénégal conduisent à faciliter aux citoyens et aux étrangers régulièrement établis au Sénégal, l'accès aux informations, en veillant à instaurer, plus ou moins, les mesures qui leur permettent l'exercice de ce droit, et ce en vue de renforcer, la transparence, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement durable.

Au second axe, Docteur Ndiogou fait allusion à une politique déficitaire du droit d'accès à l'information au Sénégal. Il soutient que l'accès de toute personne à l'information relative aux affaires publiques contenue dans des documents administratifs, ou détenue par des structures ayant une mission de service public n'est pas systématique.

Cette situation résulte de l'absence d'une procédure claire définissant les rôles et responsabilités des acteurs et d'un dispositif opérationnel approprié.

Il va sans dire les autorités étatiques doivent être dans une logique d'améliorer les choses en adoptant le projet de loi relatif à l'accès à l'information au Sénégal. D'ailleurs, dans ce projet, ces autorités reconnaissent que « l'intérêt, pour le Sénégal, de se doter d'une loi régissant l'accès à l'information est de favoriser l'émergence d'une administration crédible, au service d'utilisateurs d'autant plus responsables et engagés qu'ils ont les moyens légaux et opérationnels de construire leurs opinions en se fondant sur des informations, puisant à des sources authentiques et fiables contenues dans des documents administratifs publics et privés ».

**Mme Lucie Muteba**, Avocate au Barreau de Kinsasha nous a parlé du contexte de la RDC notamment, l'encadrement juridique des TICs.

**Monsieur Leon Koffi**, Juriste, activiste des droits de l'homme, nous a également parlé de la situation en Côte d'Ivoire sur la régulation des TICs et le droit d'accès à l'information. Il a fait



<https://cipesa.org/>



[jonction.e-monsite.com](http://jonction.e-monsite.com)

mention des restrictions d'accès à l'information, des blocages de réseau, des atteintes à la liberté d'expression voir même cas d'emprisonnent.

Quant à Mme **Alejandro Michel** Chercheuse au CRIDS et Responsable de la cellule Médias (Université de Namur) elle est revenue sur le contexte européen de régulation des TICs, de l'importance du droit d'accès à l'information, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de l'apport de la jurisprudence sur la protection des droits et libertés fondamentaux.

A la suite des interventions des panélistes, plusieurs questions ont été posées, auxquelles des réponses appropriées ont été apportées aussi bien par les panélistes que les intervenants. Une problématique importante a été souvent objet de discussion à savoir les fausses nouvelles. L'absence d'une loi sur l'accès à l'information a été également soulignée par plusieurs intervenants et l'impératif à l'Etat de donner la vraie information, l'information officielle pour contrer les fausses nouvelles. Les obstacles à l'accès à l'information vraie et officielle font courir le risque d'agitation de fausses nouvelles et de rumeurs.

Au terme de la session, Monsieur Ababacar Diop, en tant que Président de JONCTION a tenu à remercier CIPESA qui a financé la session. Il a également tenu à remercier les panélistes et les intervenants depuis l'extérieur, dont leurs contributions ont été d'une grande importance pour les participants. Enfin, il a remercié les participants qui ont bien voulu répondre à l'invitation de JONCTION.

*Fait à Dakar le 13 octobre 2021*

*Le Rapporteur*